

COMMENT PUIS JE AIDER MON CONJOINT À SE FAIRE SOIGNER

Par Profil supprimé Postée le 24/09/2016 23:01

Bonjour,

Voilà mon mari a commencé à boire au décès de son père en septembre 2009. Vu qu'il n'était pas bien il a aussi eu de la fluoxétine pour essayer de l'aider. Il ne dit pas à son médecin la véritable quantité d'alcool qu'il boit car je suis déjà aller en consultation avec lui et il minimise. A chaque fois que j'essais de lui parler, il dit que c'est à cause du décès de son père, après c'était son travail et maintenant qu'il a fait une rupture conventionnelle et qu'il est à la maison pour le moment, il dit qu'il ne sait plus ou il en ai, il a gout à rien, il est triste ou s'énerve pour pas grand chose. J'essais de lui expliqué qu'il devrait voir quelqu'un ou se faire aider mais pour lui il n'a pas de problème. Mon mari est à l'origine du Pas de Calais et là bas ils aiment bien boire un petit coup donc quand il se rend chez sa mère qui habite à une dizaine de kms de chez nous, il boit l'apéro avec sa maman qui elle ne voit pas ça comme un problème ! vu qu'elle boit avec lui. Mes parents lui ont déjà dit qu'il avait un problème avec l'alcool et il ne veut pas l'entendre surtout venant de ses beaux parents. Je suis sans solution, car je ne sais pas comment lui faire ouvrir les yeux, il est très têtu, pense pouvoir se sortir de ses problèmes seul alors que je suis là et ses enfants aussi. Merci d'essayer de me donner des idées pour pouvoir faire quelque chose pour lui.

Mise en ligne le 26/09/2016

Bonjour,

De ce que vous décrivez, nous comprenons une situation douloureuse tant pour votre mari que pour vous-même.

Il semble que le dialogue ait permis à votre mari d'exprimer des émotions, des sentiments et cela il est important de le préserver pour envisager l'aide que vous pourriez lui apporter. Ainsi il évoque le décès de son père comme élément "déclencheur" et il est probable effectivement que sa consommation d'alcool soit venue en réponse à sa souffrance à ce moment-là ; s'en sont suivies les difficultés liées à sa situation professionnelle et maintenant le manque de perspectives d'avenir. Il nous paraît nécessaire de considérer tout cela comme des facteurs essentiels et d'orienter le dialogue autour de ces éléments, la question de l'alcool semblant devenir conflictuelle ; il n'est pas rare que les personnes face à un tiers, refuse de reconnaître le problème avec leur consommation (sentiment de honte, culpabilité, représentations personnelles, peur du jugement,...). Les visites à sa mère, au-delà de la question de "l'apéro" lui permettent peut-être de se retrouver en confiance, dans le non-jugement et la compréhension.

En prenant en compte sa souffrance, vous pouvez dire vos inquiétudes, votre capacité à comprendre, votre volonté de l'aider et vos difficultés à le faire. Vous pourrez ensuite l'inviter à voir un professionnel de santé pour l'aider à appréhender la situation et à mener une réflexion vers un mieux-être. Il est essentiel qu'il trouve un sens à cette démarche.

Pour cela il existe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui proposent des consultations confidentielles et gratuites avec des professionnels spécialisés. Ces CSAPA proposent également un soutien à l'entourage, parfois même des thérapies familiales (c'est le cas de celui dont vous trouverez le lien ci-dessous). Si dans un premier temps vous souhaitez être aidée et soutenue seule dans la réflexion et l'appréhension de la situation, vous pouvez les contacter et prendre rendez-vous directement.

Si vous souhaitez évoquer la question sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter par téléphone de 8h à 2h au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat via le site de 14h à 2h.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA DU CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT

1 avenue Béligon
Centre Hospitalier de Rochefort
17301 ROCHEFORT

Tél : 05 46 88 56 30

Site web : csapa.docvitae.fr/

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi, sur rendez-vous

COVID -19 : information de janvier 2023 : Accueil dans le respect des mesures barrières.

[Voir la fiche détaillée](#)